



Les temps forts du conseil municipal du 24 août 2010

5 projets de délibération sont à l'ordre du jour du conseil municipal.

Transports urbains : un service public pour le Grand Nouméa

Pour faire face à l'augmentation des problèmes de circulation liée au développement de l'agglomération du Grand Nouméa, et afin d'harmoniser et d'optimiser les réseaux de transports en commun de l'agglomération, il est devenu nécessaire de mettre en place un service public de transports collectifs du Grand Nouméa. Celui-ci se substituera aux trois autorités organisatrices existantes (transports suburbains de la province Sud effectués par la société Carsud, transports urbains de la Ville de Nouméa assurés par le GIE TCN Karuïa bus et transports scolaires du secondaire assurés par le SIVU Transco).

Au 1^{er} septembre 2010, une autorité organisatrice de transports (AOT) unique sous la forme d'un syndicat mixte, le syndicat mixte des transports urbain (SMTU), sera ainsi créée.

Cette AOT regroupera les 4 communes du Grand Nouméa et la province Sud.

Elle aura pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation, des services publics réguliers de transports en commun routiers, ferrés et maritimes et de transports scolaires du secondaire sur le territoire des 4 communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta. Elle pourra notamment répondre à l'appel à projets « transports urbains » lancé par le ministère de l'Ecologie, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, afin de bénéficier de subventions pour le projet de transport en commun en site propre (TCSP) du Grand Nouméa.

Dans la perspective de la création de ce syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa :

- Le SIGN (syndicat intercommunal du Grand Nouméa) compétent en matière d'étude de l'équipement du réseau et de l'organisation générale du transport en commun de l'agglomération, transfèrera cette prérogative à l'AOT à la date du 1^{er} septembre. Ses statuts seront modifiés pour inclure la possibilité d'une mise en commun des moyens opérationnels avec tout autre syndicat intercommunal ou syndicat mixte en vue notamment de permettre l'intervention de sa direction ou de ses services.

- Au 1^{er} janvier 2011, le réseau de transports en commun de Nouméa (bus, poteaux de bus, abribus...) sera transféré au syndicat mixte. Toutefois, pour des raisons pratiques et de poursuite de missions en cours, la cellule transports de la Ville de Nouméa sera, par convention, mise à disposition du SMTU, jusqu'au 1^{er} janvier 2018 au plus tard, pour assurer le suivi du contrat avec le GIE TCN Karuïa bus.

- Enfin, le SIVU Transco, chargé de l'organisation du transport scolaire du secondaire, sera dissous au 1^{er} septembre et sa compétence transférée à l'AOT.